

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Si mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Mai 1874.

Le lundi de la Pentecôte, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

Le nouveau Ministère.

Versailles, 22 mai, 7 h. 30 soir.
(Parvenue à 9 heures.)

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

M. le Maréchal-Président de la République a composé le ministère qui est ainsi constitué :

Vice-président du conseil et guerre, général de CISSEY.

Garde des sceaux, ministre de la justice, TAILHANT.

Affaires étrangères, le duc DECAZES.

Intérieur, de FOURTOU.

Finances, MAGNE.

Marine, vice-amiral de MONTAIGNAC.

Instruction publique, de CUMONT.

Agriculture et commerce, GRIVART.

Pour copie conforme :
22 mai, 3 h. 45 soir.
Le Sous-Préfet de Saumur,
V^e DE SAINT-AULAIRE.

PERSONNEL OU IMPERSONNEL ?

Voilà les deux adjectifs qui font fortune aujourd'hui, dans ce pays assez riche d'écus ou de crédit pour payer en un tour de main cinq milliards de rançon à son ennemi vainqueur, assez pauvre d'idées pour se payer toujours lui-même de mots creux.

Ouvrez n'importe quel journal, vous n'y trouverez plus que ces deux épithètes formant alternative et dont l'éclat est jusqu'ici le produit le plus clair de l'étrange victoire du 16 mai.

Personnel ou impersonnel. Le septennat est-il personnel ? La droite modérée l'accepte et s'y rallie, et le groupe de l'appel au peuple le soutiendrait alors volontiers.

Est-il impersonnel, c'est-à-dire a-t-il une existence indépendante de celle du maréchal de Mac-Mahon, y a-t-il lieu, le septennat étant admis impersonnel, de s'occuper de la transmission du pouvoir, dans le cas où, le maréchal-président venant à manquer, l'institution survivrait à l'institué, dès lors le septennat devient un terrain sur lequel les deux centres pourraient peut-être (j'ai dit peut-être) arriver à s'entendre, à condition toutefois de ne pas trop s'expliquer, car il y a dans le centre gauche des amis de M. Thiers qui tiennent absolument à ce qu'on ne s'entende pas, et qui propagent, dans ce but, que le septennat impersonnel est le vestibule d'un stathouderat princier, tandis qu'il n'est, dans l'autre camp, que la république fondée avec un faux nez.

Personnel ou impersonnel ? tout est là, en ce moment.

Je ne nie pas que la distinction n'ait, en elle-même, un certain prix. Mais, combien ne serait-il pas plus important de montrer au pays que l'on s'occupe de ses affaires et que sous le septennat, sans épithète, on s'est mis en mesure de les améliorer.

Qu'il soit personnel ou impersonnel, pense le public, peu m'importe ; une seule chose intéresse vraiment, c'est qu'il marche droit, et comment marcherait-il, si les docteurs de tous les partis s'acharnaient à lui couper bras et jambes de peur qu'il ne se serve de ses pieds et de ses mains en dehors de leur ordonnance ?

La conception du septennat était déjà un produit assez étrange de notre incapacité de faire soit une république, soit une monarchie quelconque. Cependant, le public s'y accoutumait ; la grande confiance qu'il a dans la vertu supérieure et la loyauté sans seconde du titulaire du septennat avaient fini par rendre clair, au bout de quelques mois, ce qui eût été trouble et inquiétant sous un autre président que le maréchal de Mac-Mahon.

Par malheur, il s'est présenté des ministres qui se sont avisés de vouloir constituer le septennat, conformément aux engagements pris ; on leur a fait voir, en les mettant par terre, que ce n'était pas toujours, en dépit du proverbe, ceux qui s'avisent de vouloir payer leurs dettes qui sont les plus considérés.

Voilà donc le ministère des lois constitutionnelles à bas. Va-t-on mieux s'entendre ? Ah bien oui ! . . .

Nous assistons aux contradictions d'un double courant bien marqué :

D'une part, un petit nombre d'hommes politiques qui semblent mettre leur gloire à inventer chaque jour des raffinements nouveaux dans l'art de mettre des bâtons dans les roues ;

D'autre part, la masse des citoyens devenue presque indifférente aux questions de forme et ne se préoccupant absolument que des résultats.

Ce n'est pas à dire, assurément, que nous prêchions le mépris de l'Assemblée, nous qui n'avons cessé de la défendre et qui la considérons encore comme un boulevard nécessaire contre le flot grondant de l'anarchie démagogique. Mais, autre chose est le gouvernement parlementaire, autre chose ce qu'un de nos collaborateurs appelait le *parlementarisme*, c'est-à-dire la maladie parlementaire.

Nous souffrons de ce mal, — peut-être finirons-nous par en mourir — nous en sommes assaillis sous toutes les formes ; nous n'avons pas seulement une Assemblée permanente divisée en quantité de partis et de sous-partis ; nous avons la circonstance aggravante des réunions extra-parlementaires, autant de Conservatoires où l'on cultive les discussions stériles, les discours inutiles ; autant de serres chaudes où fleurissent en toute saison les coryphées les plus nuisibles de la politique de mots.

La Chambre a pourtant quelquefois le sentiment de l'opportunité des discours d'affaires. Les conservateurs viennent encore de donner un exemple salutaire de la concorde qui peut s'établir entre les bons citoyens de toute opinion, lorsque spontanément, gracieusement, dans les bureaux où ils sont les maîtres, ils ont nommé des députés de la gauche membres de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la pension à accorder à M. Pasteur.

C'est là un exemple utile et que la gauche devrait imiter à l'occasion. C'est un échantillon de l'accord qui peut régner dans les questions pratiques, en dehors des compétitions de parti, qu'il convient d'ajourner toutes, sans distinction, si l'on veut vivre.

Parlons donc un peu moins du septennat

personnel ou impersonnel ; évitons autant que possible les terrains que nous ne pouvons aborder sans nous battre, et recherchons les occasions de nous entendre, dans l'intérêt du pays. Cela vaudra mieux que de dissertier sur la personnalité ou l'impersonnalité du septennat, au milieu de l'écœurement général.

H. de PENE.

Chronique générale.

M. Gambetta a eu hier, dans la salle des Pas-Perdus, une heureuse inspiration.

Il ne s'agirait de rien moins que de faire de la Chambre actuelle la seconde Chambre ou Grand-Conseil, et d'éviter ainsi le cap des tempêtes de la dissolution.

Parce que l'idée vient de M. Gambetta, ce n'est pas une raison pour ne pas la trouver ingénieuse.

Nous demanderions seulement, avant de l'examiner plus sérieusement, qu'il fût entendu que les députés de la Chambre actuelle renonceraient à leur indemnité en devenant membres du Grand-Conseil. On sait, du reste, que nous n'admettons de mandat salarié ni pour l'une ni pour l'autre des deux Chambres. Nous demanderions aussi que les députés des colonies fussent rendus à leurs cocotiers.

On assure que le projet formé par le maréchal de Mac-Mahon, d'un voyage à Auxerre, à l'occasion du concours régional, a été définitivement abandonné, par suite des événements qui viennent de se produire.

LA SURVEILLANCE PRUSSIENNE.

Le chancelier de l'empire d'Allemagne devait partir il y a quelques jours pour Varzin ; son voyage a été retardé, et pour expliquer cet ajournement on a, comme d'habitude, fait valoir des motifs de santé. La *Correspondance de l'Empire d'Allemagne* apporte aujourd'hui une autre explication. « Le prince de Bismark n'a pas, dit-elle, retardé son départ pour des raisons de santé, mais à cause des négociations qui ont lieu en ce moment au sujet de quelques postes diplomatiques. »

Le mot « diplomatiques » est élastique ; ne pourrait-on le remplacer par celui de « ministérielles » ? Est-ce, en effet, principalement de M. d'Arnim et de ses collègues du corps diplomatique allemand que M. de Bismark s'occupe en ce moment, au milieu des intermittences de sa maladie ? La question serait naïve si elle était posée sérieusement.

Voici un symptôme significatif, si petit qu'il soit, de l'attention soutenue et passionnée avec laquelle l'homme d'Etat de Berlin suit les moindres détails de nos affaires intérieures. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie cet entrefilet dans son numéro du 20 :

« Les organes de la presse française, obéissant à une sorte de mot d'ordre, s'accordent à présenter l'Allemagne comme un pays dont l'esprit guerroyant est pour la paix de l'Europe une menace perpétuelle. C'est là pour les journaux français un thème favori. En même temps, nous voyons le militarisme prendre en France un développement croissant. Dans les lycées et les collèges, les enfants sont exercés au maniement des armes,

et de temps à autre, des officiers d'état-major vont surveiller leurs progrès. Voilà pourtant une pratique que nos écoles allemandes ignorent absolument. »

C'est une allusion à la revue militaire des lycéens de Paris, qui eu lieu dernièrement avec un appareil un peu trop pompeux, et dont nous n'avions voulu rien dire. Les officiers du cabinet du duc de Broglie, qui nous reprochaient parfois de compromettre le gouvernement à l'étranger, auraient sagement agi en évitant de donner à cet événement une portée qu'il n'avait point par lui-même. Mais il fallait faire montre de zèle.

Les conséquences que l'organe de M. de Bismark cherche à tirer du fait, même grossi par les trompettes officieuses, et la comparaison qu'il établit au point de vue du militarisme entre les deux pays, n'en sont pas moins risibles. Ce qui n'est pas aussi réjouissant, c'est le contrôle perpétuel dont les actes, importants ou non, de notre vie publique sont l'objet à Berlin.

Crises ministérielles ou revues de collèges, rien n'échappe à la surveillance. Notre situation en est cause, dira-t-on ; c'est un mal nécessaire et qu'il faut prendre en patience.

Le spectacle des luttes stériles où nous nous épuisons ne peut que décourager les amis de la France au dehors et donner confiance à ses adversaires.

Assemblée nationale.

Séance du mercredi 20 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la 3^e délibération sur la proposition de loi de MM. Fresneau et Emile Carron, relative à l'organisation du service religieux dans l'armée.

M. le général Saussier. — J'ai déjà dit à la 2^e délibération que cette loi serait une source d'embarras sérieux pour les chefs militaires et même de dissensions intérieures dans l'armée. La preuve, c'est que plusieurs d'entre vous sont déjà venus vous demander d'exempter des cérémonies religieuses les militaires appartenant aux cultes dissidents. Ces revendications et ces plaintes ne feront que se multiplier. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Ne serait-il pas plus sage de borner le service des aumôniers aux églises et aux temples, dont les portes sont ouvertes à tous ? (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) Vous obtiendrez un résultat contraire à celui que vous désirez. Ordinairement nous voyons le prêtre dans les épidémies et dans les combats ; c'est pourquoi nous sommes pour lui pleins de respect et de déférence. En en faisant l'hôte assidu de la caserne, vous lui enlèvez son prestige et son auréole. Le prêtre disparaîtra, et il ne restera plus que l'homme avec ses infirmités. (Applaudissements à gauche.)

Rappelez-vous d'ailleurs qu'à la deuxième lecture les abstentions jointes au chiffre de la minorité qui a voté contre le projet donnaient une majorité défavorable à la loi. Je n'ai point présenté d'amendement, parce que je ne connais rien de préférable au régime actuel, qui satisfait à tous les besoins religieux de l'armée. Je vous demande de le maintenir et de repousser le projet de loi. (Applaudissements à gauche.)

M^r Dupanloup. — La question est très-simple ; la solution est très-facile. Il s'agit d'assurer l'exécution franche et loyale de l'article 70 de la loi sur le recrutement de l'armée, article que vous avez

